

1.

Débitrice: **Horatec SA**, rue du Collège 92, **2300 La Chaux-de-Fonds**
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au 02.03.2006
3.

Commissaire: Daniel Burkhalter c/o Burkhalter & Partners, rue de la Paix 135, 2306 La Chaux-de-Fonds
4.

Remarques: Date d'octroi du sursis: 30 août 2005.
Type de concordat envisagé: concordat par abandon d'actif.
Délai de production: 20 jours à compter de la présente publication.
Les créanciers et toutes personnes ayant des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et à faire valoir leurs prétentions en capital et intérêts, valeur 30 août 2005 avec pièces justificatives, dans le délai de 20 jours à compter de la présente publication, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat. Les débiteurs de Horatec SA ainsi que les personnes détenant des biens appartenant à la débitrice sont tenus, sous les peines de droit, de s'annoncer auprès du commissaire dans le délai fixé pour les productions.
Les engagements de la débitrice postérieurs à l'octroi du sursis ne pourront être considérés comme dette de la masse que s'ils ont été contractés avec l'accord du commissaire.
L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.

Daniel Burkhalter
2306 La Chaux-de-Fonds

(03008246)